

**Les lundi, mardi et mercredi, 29, 30 et 31 mai**

Ant. **Exsurge**, chant des litanies des saints (chaque invocation répétée), et procession suivie des versets, répons et oraisons. Messe fériale (à la suite du 5e dimanche), sans **Gloria ni Credo**; préf. pascale.

**Il est préférable de lire ces litanies pendant la procession et cette messe que de lire d'autres prières de son choix.**

**Le jeudi, 1 juin**

Fête de l'ASCENSION, double de 1e cl. avec oct. (privil. contre tout autre office) ; on éteint le cierge pascal, après le chant de l'évangile (et on l'enlève avec son chandelier après la messe) ; **Credo**; préf. de l'Ascension. — Aux Hés vèpres, aucune mém.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

**Le dimanche, 4 juin**

**Diocèse de Montréal.** — Du 29 mai, sainte Théodosie; du 1 juin, N.-D.-de-Grâce; du 3, sainte Clotilde; du 10, sainte Marguerite (L'Acadie).

2o Pour les exercices *publics* à l'église: 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière si l'on a assisté au moins à 10 *exercices publics* pendant le mois, pourvu qu'on se *confesse, communique* et *prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902) ;

3o Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins 8 jours du mois, dans les églises (ou les chapelles de communautés) : 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines ; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus ; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en *visitant* cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en *y priant* pour le pape (la *confession* et la *communion* peuvent se faire partout) ; 4o pour les *prêtres* qui ont prêché cette série et les curés ou *recteurs d'églises* ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le dernier dimanche du mois ; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin. (8 août 1906, 26 janvier 1908).

(3) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner: 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiquant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (cette année, du 22 mai au 7 juin). Contrairement aux autres neuvaines, il faut à celle-ci *prier pour le pape chaque jour de la neuvaine* pour gagner l'indulgence partielle, aussi bien que pour gagner la plénière.

Diocèse d'Ottawa.  
du 1 juin, Notre-Dame

Diocèse de Saint-H  
juin, saint Robert.

Diocèse des Trois-I

Diocèse de Sherbro

Diocèse de Nicolet.

Eugène (Grantham);

Norbert (Athabaska);

Diocèse de Valleyfi

Médard (Coteau Stat

Diocèse de Pembro

DRALE).

Diocèse de Joliette

saint Norbert.

Diocèse de Mont-I

Francs).

Diocèse d'Haileybu

**PRIERE**

Mardi, 30 mai

Jeudi, 1 juin.

Samedi, 3 "

**LE SOIXA**

U moment où  
on célèbre,  
couvents de  
dre des frères-prêch  
dination sacerdotale  
Cormier, maître-géné  
le 17 mai 1856, en e  
cathédrale d'Orléans  
de la prêtrise. Déjà,